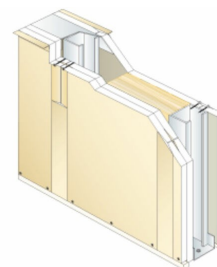


Cloison PRÉGYMÉTAL D102/48 S - EI120 - 48dB - M48-35 - Isolant

- Cloison de distribution constituée par assemblage de plusieurs plaques PRÉGY de largeur 90 cm, haute dureté vissées sur une ossature métallique délimitant un vide de construction.



APPLICATION

- Locaux scolaires et hôpitaux, hôtellerie, locaux industriels et commerciaux.
- Pour les pièces humides privatives EB+p (SdB, douche...) : utiliser un parement PRÉGYDRO avec sous-couche PRÉGYTANCHE.
- Pour les pièces très humides classées EB+c ou EC : utiliser le système PRÉGYWAB®

DESCRIPTIF TYPE

Fourniture et pose d'une cloison de distribution non porteuse PRÉGYMÉTAL, de chez Siniat ou techniquement équivalent, composée de plaques de plâtre PRÉGY vissées sur une ossature métallique PRÉGYMÉTAL en acier galvanisé.

Traitement des joints, angles, cueillies par bande pour joints et enduit PRÉGYLYS.

Mise en oeuvre selon le DTU 25-41 et les recommandations Siniat.

ATTRIBUTS TECHNIQUES

Composition du système	2+1 PRÉGYPLAC BA18 S
Ossature	Montant PRÉGYMÉTAL M48-35
Épaisseur totale	102mm
Hauteur maximale	4m
Type d'isolant	- Laine de verre - Fibre de bois (classe de réaction au feu minimale E et masse volumique minimale de 50 kg/m ³) - Isolant biosourcé de type Biofib'Trio - Paille de riz de Camargue (classe de réaction au feu minimale E et masse volumique moyenne de 50 kg/m ³)
Référence PV feu	EFFECTIS 09-V-238 + Ext.10/2
Classement de protection incendie	EI 120
Résistance au feu	120min
Référence acoustique	Simulation Acous STIFF
Rw+C	48dB
Référence mécanique	DTU 25-41

CONFIGURATION DU SYSTÈME

	Entraxe ossature	Hauteur maximale	Pression au vent
M48-35 accolés à entraxe 45 cm	450mm	4m	200N/m ²
M48-35 accolés à entraxe 90 cm	900mm	3.85m	200N/m ²

La mise en oeuvre doit être faite selon les DTU, DTA, Avis Techniques ou recommandations Siniat. Les performances du système sont données à

30/11/2022

titre indicatif, contacter le service technique pour vérification. Toute modification de références commerciales des composants invalide les performances techniques revendiquées et dégage Siniat de toute responsabilité.

30/11/2022